



Association Air des Bois  
Centre de vie en forêt

Aux parents de .....

## Décharge pour les trajets avec des mineurs

Chers parents,

Le règlement du centre de vie en forêt à l'intention des parents précise en page 6: « *les parents signent une décharge en amont en cas d'accompagnement exceptionnel par des mineurs, âgés de 13 ans au moins.* »

Afin de clarifier les situations où ce sont des mineurs (frères, sœurs, cousin-e-s, baby-sitter, etc.) qui viennent chercher l'enfant au CVF, nous vous prions de nous retourner la décharge qui se trouve au verso, complétée et signée.

Nous précisons cependant que nous nous permettrons de remettre en question ce fonctionnement au cas où le départ de votre enfant avec le mineur serait trop difficile.

Par ailleurs, afin de maintenir un climat de partenariat, nous souhaitons rencontrer régulièrement les parents des enfants, aussi nous vous demandons de venir chercher votre enfant au moins une fois par semaine.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers parents, nos très cordiales salutations.

Mélanie Da Costa  
Directrice Air des Bois



Association Air des Bois  
Centre de vie en forêt

## Décharge pour les trajets avec un mineur

Nom et prénom de l'enfant qui fréquente le CVF : .....

### Son frère ou sa sœur vient chercher mon enfant:

Nom: ..... Prénom: ..... Date de naissance : .....

Nom: ..... Prénom: ..... Date de naissance : .....

### Un-e mineur-e vient chercher mon enfant:

Nom: ..... Prénom: ..... Date de naissance : .....

Nature des liens avec notre famille : .....

Personne à joindre et N° de tél. en cas de problème: .....

Dans ce cas, je prends l'entière responsabilité du trajet de mon enfant et de ses éventuelles conséquences.

Lieu et date: .....

Signature du /de la représentant-e légal-e : .....